MACCLESFIELD
S.A. "LA CORNUBIA"
BORDEAUX

BOUILLIE
MACCLESFIELD

15% de Cuivre pur

Soc. An. "La CORNUBIA" 15, allées de Chartres, BORDEAUX

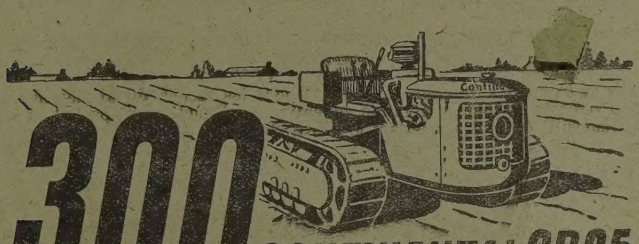

300 CONTINENTAL CB25
en service dans le midi

300 Viticulteurs définitivement équipés
300 Clients ignorant LA PANNE

LA RÉPARATION COUTE PARFOIS PLUS CHER QUE L'ACHAT DU TRACTEUR

LE CB25 CONTINENTAL
ne coûte que son carburant

DOCUMENTATION GRATUITE H SUR DEMANDE

N'achetez qu'un tracteur ayant fait ses preuves

Ets RICHARD FRÈRES
19, Rue du Bourdon (2e) LYON Tél. : [illegible]

AGENCE GÉNÉRALE DU SUD-EST
J. BUNEL
Bureaux et Entrepôts : 104, Rue de la Loubière
MARSEILLE - TÉL. : GARIBALDI 34-48

MM PUBLICITÉ

Avignon, 77, route de Marseille, tél. 21-96

La Publicité constitue une documentation intéressante
Ne manquez pas de la lire !

LA MARQUE

CUPRA

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES

OXYCHLORURE DE CUIVRE TECHNIQUE 58-57 %

BOUILLIES A L'OXYCHLORURE de CUIVRE 16, 25, 32 & 50%

NICOTINE

"LA GAULOISE", Société de l'Industrie chimique

Administration et Vente
32, rue Thomassin, LYON
TÉL. : GAL. 56-01

Usine
LE PONTET (Vaucluse)
TÉL. : AVIGNON 15-46

PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES

Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

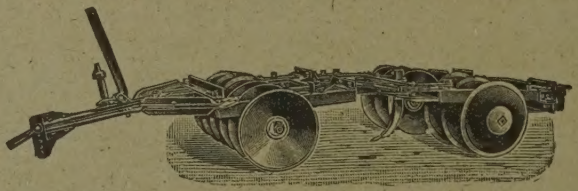

SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR

43, Avenue de Lombez. — **TOULOUSE** — TEL. 385.99

Tous Instruments aratoires à traction animale et mécanique :
Brabants, Bascules, Sous-soleuses, Extirpateurs. Peilles mécaniques

Demandez la brochure "La CULTURE PROFONDE sans retournement du sol par sous-solage" Edition 1950

APPAREILS DE PULVÉRISATION

RENAULT GUINARD

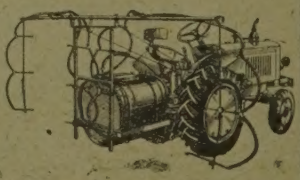

RG - 200 - P.

Modèle universel. — Pompe à piston. — Pression 25 Kgs. — Cylindre émail-porcelaine. — Clapets à boulets acier inoxydable — Piston guidé en acier inoxydable — Mécanisme fonctionnant dans bain d'huile. — Graissage intégral — Réservoir de 200 litres — Agitateur mécanique à palettes. — Remplissage automatique par hydro-éjecteur.
Rampe permettant de traiter simultanément 2 rangées pour les vignes — Rampe de 4 mètres pour traitements au désherbage des cultures sarclées. — Pulvérisation supérieure et inférieure.
Jets atomiseurs réduisant la consommation du liquide à 200 litres hectare. Peut être équipé de 2 lances fruitières à jet réglable par la poignée pour le traitement des arbres fruitiers.

NOUVEAUX PULVÉRISATEURS PORTÉS SUR TRACTEURS PERMETTANT L'USAGE DES PRODUITS SEMI-CONCENTRÉS

POMPES GUINARD

55, RUE DE FOUILLEUSE - ST-CLOUD (S-et-O) - MOLITOR 48-00

UN SEUL TOMBEREAU A VENDANGES "BACCHUS"

des milliers en service

Toujour copié — jamais égalé
Moins cher à l'achat — Moins cher à l'usage

passez votre commande dès maintenant

Marque déposée — Brevet N° 817.243
Trois modèles : 1.000, 1.500 et 2.000 l.
Surdemande treuil de basculement et freins

PIERRE MONESTIER, CONSTRUCTEUR,
— CASTELNAUDARY (Aude) —

EXIGEZ

LES ENGRAIS COMPLEXES

O.N.I.A.

12, 12-20 et 20, 20-0

qui assurent aux récoltes

ABONDANCE et QUALITÉ

Contre MILDIOU et OIDIUM

UNE NOUVELLE TECHNIQUE DE TRAITEMENT AU MÉLANGE

VERDET ÉMERAUDE... PERMANGANATE

NEUTRE
31,5 % CUIVRE MÉTAL

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABL.
SILVESTRE
9, cours de Verdun, LYON

AGENT : VIDAL
17, rue Maguelone, MONTPELLIER

DE POTASS AGRICOLE

SOCIÉTÉ DES USINES CHIMIQUES
RHONE-POULENC
21, rue Jean-Goujon, PARIS

Inspecteur régional :
M. FABRE
5, Place des Poilus, PERPIGNAN

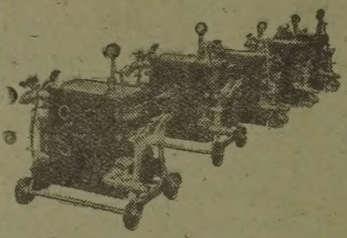

FILTRES A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

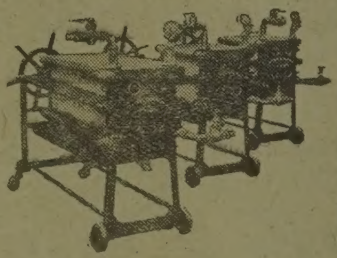

SOCIÉTÉ Nle des ÉTABLISSEMENTS

SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Représentants et Agents dans le sud de la France

Contre L'OÏDIUM DE LA VIGNE

SOUFRE MOUILLABLE

PERFECT

97 % de soufre à l'état libre du soufre trituré ventilé

- **GRANDE FINESSE** il passe entièrement à la maille 250.
- **BONNE SUSPENSIVITÉ** il donne un mélange d'une homogénéité complète et persistante.
- **TRÈS ADHÈRENT** il demeure longtemps sur les organes des végétaux.

Le Soufre mouillable " PERFECT " s'emploie en mélange avec les bouillies cupriques ou simplement en suspension dans l'eau. **IL NE MOUSSE PAS.**

RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES

1, PLACE DE LA BOURSE - MARSEILLE

1 SIÈCLE D'EXPÉRIENCE DANS L'INDUSTRIE DU SOUFRE

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

ARKOTINE

D-10

D.D.T. + Activateur

TUE

Les vers de la Grappe
Les Pucerons

C'EST UN PRODUIT

SHELL

AGENCE SAINT-GOBAIN

VENDU PAR
Saint-Gobain

Etablissements MALBEC

1, rue Carlencas, 1

MONTPELLIER (Hérault)

Cuivre mieux fixé
Pas une goutte perdue

BLEUFIX

MOUILLANT
ADHÉSIF

LA LITTORALE BÉZIERS

68me Année — Nos 20-21 20-27 Mai 1951

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — *Chronique*. — Le prix du vin : l'échéance. 263
Pleurs de sang. 264
C. S. L. — Le Capitalisme d'Etat et la production agricole. 266
D. Boubals et P. Huglin. — L'Acariose. 272
Montagne. — Préemption et surenchère de l'adjudicataire. 277
M. Nespoulous. — Travaux de la Section de Sélection et de Contrôle des bois et plants de vignes en 1949 (suite). 279
Ch. Cornu. — Besoins de porte-greffes en Allemagne. 281
Questions diverses. — V. C. Couverture des bâtiments au moyen de bassins remplis d'eau. 282
Pierre Larue. — Sur la vache laitière en climat sec. 284
Informations. — Prise de position des vignerons. — Pour des champs de démonstration. — Réunion de la Sous-Commission d'experts. — Consommation record de cuivre. 284
Bulletin Commercial. — Observations météorologiques.

CHRONIQUE

Le prix du vin : l'échéance

La libération de la seconde tranche de la récolte 1950 a été ordonnée après la constatation du cours de 290 francs sur le seul marché de Nîmes. C'est par la seule volonté de Mercure que le fait s'est produit...

Les cours ont reculé de 30 points et plus après cette libération, en dépit de la mise en route de la distillation obligatoire.

Entamées par la hausse spéculative de certains produits indispensables, diminuées par le poids de la distillation obligatoire, les ressources des exploitants se trouvent ramenées à un médiocre niveau ; la perspective de difficultés de logement, l'incertitude des prix qui pourront être pratiqués dans quelques mois, le caractère inéluctable de mesures d'assainissement de plus en plus écrasantes, les déceptions suscitées par « l'inélasticité » de la consommation taxée, sont bien faits pour préoccuper les producteurs.

Ces préoccupations se traduisent par des réactions diverses ; mais des influences s'exercent actuellement, qui n'ont rien à voir avec la viticulture ; elles peuvent masquer la réalité.

La réalité devrait apparaître en juillet prochain, alors que des problèmes, toujours éludés jusqu'ici par le Gouvernement, comme par les Syndicats, exigeront une solution dans un court délai.

La viticulture méridionale se trouvera placée à la croisée des chemins : ou bien elle décidera de supporter encore le fardeau écrasant des charges croissantes que lui impose le Statut, et elle aura ainsi envisagé sa propre fin, ou bien elle exigera que ces charges soient mieux réparties et que tout soit mis en œuvre pour en débarrasser à jamais notre production viticole.

Les semaines qui vont précéder la récolte 1950, dont nous ne sommes plus séparés que par un trimestre, peuvent avoir une influence décisive sur l'orientation de la politique viticole ; il en sera ainsi « si l'on ne fait rien » malgré les efforts des réformistes, lesquels se recrutent plutôt, pour l'instant, hors des organisations professionnelles du Languedoc.

Pleurs de sang

Ce n'est, peut-être, que le souci du pittoresque qui a conduit L. Ravaz (1) à retenir cette expression pour désigner ce que E. Foëx et A. Ayoutantis (2) ont appelé « une production rouge à consistance gélatineuse que revêt parfois la vigne au printemps ».

La lettre d'un de nos abonnés appelle une nouvelle fois l'attention sur cette cryptogame que l'on a observée en Gironde en 1951 :

« Nous avons eu, au début du printemps, non seulement sur ma propriété, mais dans toute la région, une grosse invasion, sur la sève des jeunes plants, d'un champignon : le *Pionotes*, famille des *Fusarium*.

« Je crois savoir que ce champignon a été particulièrement étudié par M. Foëx et, plus tard, par M. Ravaz, et que ses effets ne sont pas très néfastes. Mais, devant l'impossibilité de retrouver les travaux dont ce champignon a été l'objet, je me permets de vous demander s'il ne conviendrait pas de faire paraître dans votre journal un article sur ce sujet.

« Je suis convaincu qu'il intéresserait bon nombre de vos lecteurs ; dans le cas contraire, vous seriez très aimable de m'adresser personnellement une documentation concernant ce champignon. »

G M..., *Libourne* (Gironde).

—•—

Les pleurs s'écoulent au printemps par les plaies de taille et ruissellent sur les branches à fruit, les bras et le tronc qui sont mouillés durant des journées, des semaines entières. Or, les pleurs renferment, en solution dans l'eau, des matières minérales et des matières organiques en faible proportion (en général : 1 à 3 p. 1000 d'extrait sec). Dans certaines conditions, l'extrait sec pourrait s'élever à plus de 1 pour 100 du poids de la sève brute. Ainsi est formé un milieu

(1) *Le Progrès agricole et viticole*, 1928, 1, 400.
(2) *Bull. Soc. myc. France*, 1926, 40, 318.

nutritif très convenable pour des champignons, des bactéries et même des algues. Il est courant d'observer sur les plaies de taille suintantes une masse gélatineuse incolore formée de mucilages et d'amas bactériens qui entraînent l'occlusion de la plaie et l'arrêt de l'écoulement. Ce sont des bactéries saprophytes dont la présence est indifférente à la plante.

Mais le plus singulier représentant de cette flore est bien celui qui a attiré l'attention de notre correspondant et que L. Ravaz avait signalé, en 1914, au public français à la suite d'observations effectuées à Montpellier.

Il forme, sur les coursons, les bras et même le tronc, une couche gélatineuse épaisse, de couleur vermillon ; cet aspect n'est que temporaire et ne résiste pas à la dessiccation, au cours de laquelle la matière se contracte, s'aplatit, se racornit et prend une couleur beige clair.

A l'état frais, la masse est formée de filaments mycéliens, de bactéries et d'algues ; elle a été considérée un moment comme un lichen (Briosi et Farneti, 1901), mais cette opinion n'a pas prévalu. Quant à l'algue (ou aux algues) M. Arnaud trouve que sa présence n'a rien de surprenant. Comme les bactéries sont saprophytes, il reste le champignon.

La forme conidienne, abondante, est un *Fusarium* (*F. Biasolettianum* Corda) que E. Foëx et Ayoutantis ont assimilé au *F. viticola* (von Thümen) ; mais, au temps où écrivaient les auteurs, l'identification des diverses formes de *Fusarium* était hérissée de difficultés que le temps n'a pas — à notre connaissance — tout à fait supprimées. Et la mycologie a dû se garder des diversifications abusives au moins autant que des assimilations rapides. Reconnaissons, pour être pratique, que le *Fusarium viticola* (von Thü.) ne nous préoccupe guère en viticulture.

Briosi et Farneti (1901) ont également constaté la présence de périthèces « orangés, piriformes, dont l'ostiole, à maturité, fait saillie à la surface du thalle » (F. et A.). Les asques qu'ils contiennent sont cylindriques et ils renferment huit ascospores ovales et bicellulaires.

Les vicissitudes qui font de la nomenclature une science tortueuse, dont les méandres peuvent dérouter le profane, ont conduit le *F. Biasolettianum* à devenir *l'Hypomyces Biasolettianus* (B. et Farm.) Sacc. sans que, écrit M. Arnaud, l'espèce rentre parfaitement dans le genre *Hypomyces*.

Là n'est pas la question pour les vignerons auxquels, par contre, il importe de savoir que l'*H. Biasolettianus* n'est qu'un saprophyte incapable de pénétrer les tissus vivants.

E. Foëx rapporte bien des observations de Gabotto selon lesquelles le *Pionnotes Cesatii*, tenu pour identique à l'*H. Biasoletti*, pourrait attaquer le bois, mais rien de semblable n'a été vu chez la vigne.

Le champignon n'est pas particulier à la vigne ; on le trouve (F. et A.) « sur les plantes feuillues sur lesquelles se produisent des écou-

(1) *Le Progrès agricole et viticole*, 1914, 1, 482.

lements de sève ». Il a été étudié par Corda sur bouleau, et c'est le Dr Biasoletto qui l'avait vu sur vigne, dans la région de Trieste.

Depuis, il a été revu aux environs de Montpellier, en 1914, par L. Ravaz, dans le Tarn, en 1928, par le même, en Touraine ,en 1926, par E. Foëx, dans le Libournais, en 1951, par notre correspondant et, sans aucun doute, annuellement, dans bien des situations qui (Montpellier 1950, par P. Galet) n'ont pas donné lieu à un compte rendu.

On peut essayer de préciser les conditions dans lesquelles se produit le phénomène : il est sans doute nécessaire que les pleurs ne se dessèchent pas trop rapidement et que la masse humide puis gélatineuse soit « nourrie » constamment par l'écoulement : cette stagnation ne peut se produire qu'en atmosphère humide ; la concentration des pleurs en matières nutritives peut aussi être tenue pour favorable au développement du champignon et, bien que l'on soit médiocrement informé des conditions de milieu qui commandent la composition des pleurs, il y a lieu de penser que les printemps humides et froids, sans pluies abondantes ou violentes qui lavent les tiges, sont ici nécessaires.

Une étude des conditions locales dans lesquelles les « pleurs de sang » se sont montrés en Gironde en 1951 ferait sans doute apparaître d'utiles données. Il reste essentiel de savoir que cette curieuse formation n'a pas eu, jusqu'ici, d'importance pratique.

J. Branas.

LE CAPITALISME D'ÉTAT ET LA PRODUCTION AGRICOLE[1]

M. Fromont, professeur à la Faculté de Droit de Paris et à l'Institut national Agronomique, a donné, sous les auspices du Comité d'action et d'expansion économique, une conférence dont le texte intégral peut être trouvé dans notre confrère « L'Information » (1).

Le sujet exposé par M. Fromont répond si bien aux préoccupations de beaucoup qu'il n'est pas inutile d'en reproduire ici les principaux thèmes.

*
**

Après avoir montré que le capitalisme d'Etat se borne, en agriculture, à l'exploitation des forêts (4 millions d'hectares) et à l'entretien de 3000 étalons dans les haras, après avoir évoqué rapidement les reproches que ce dernier service, attaché à des traditions devenues, paraît-il, sans objet, lui semble mériter en ne contribuant pas à l'amélioration des espèces bovines, ovines et porcines, M. Fromont fait observer que « si l'Etat n'a pas créé de capitalisme dans la culture proprement dite, il en a créé, pourrait-on dire, en employant une expression vulgaire, aux deux bouts : au stade préagricole pour fournir les moyens de pro-

(1) *L'Information*, 17 avril 1951.

duction et au stade postagricole, pour assurer l'écoulement des produits, « Effectivement, aujourd'hui, l'Etat se charge en grande partie de fournir ce qui est indispensable à la production agricole : les tracteurs, les engrais chimiques. C'est lui également qui se charge d'assurer l'écoulement de grands produits comme le blé, le sucre, l'alcool. Et, si ce capitalisme n'est pas spécifiquement agricole, du moins par sa double intervention, il enserre l'Agriculture dans une étreinte dont l'action peut rester discrète, mais qui a certains moments peut se révéler décisive ».

M. Fromont redoute cette éventualité et en vient, plus loin, à l'évoquer dans un exemple précis.

« Parmi les entreprises d'Etat fournissant les moyens de production, envisageons d'abord celles qui fournissent les tracteurs.....

« Or, dans ce domaine, nous observons une prédominance écrasante de la production d'Etat. Ainsi, en 1950, parmi les tracteurs français achetés effectivement par l'agriculture, et qui se sont montés à 9.333, les tracteurs produits par l'Etat étaient au nombre de 7.382, sur lequel la régie Renault en avait fourni 6.194.....

. . . . . .

« Si demain l'Etat donnait le monopole de la production et de la vente des tracteurs à ses entreprises et qu'il décide que celles-ci ne construiront que des tracteurs de grosse puissance, les petites et moyennes exploitations agricoles se trouveraient devant le dilemme suivant : ou bien se passer de la motorisation, ce qui peut-être alourdirait leur prix de revient et les empêcherait de supporter la concurrence des autres entreprises, et préparerait leur disparition, ou bien, elles seraient obligées d'entrer dans des groupements qui supprimeraient leur autonomie de traction et l'expérience montre que toute exploitation agricole qui perd l'autonomie de sa traction est condamnée, tôt ou tard, à disparaître. »

Et M. Fromont de faire ressortir le déclin des ventes de tracteurs français sur le marché national lequel absorbe, cependant, pendant le même temps, un nombre croissant de tracteurs étrangers ; ce recul de la production française est attribué à son opposition à la préférence des exploitants pour les moteurs Diésel, préférence que ne partagerait pas la Régie Renault.

« Passons à l'autre fourniture : les engrais.

« Vous savez qu'on en utilise trois catégories : les engrais phosphatés, qui sont restés à l'industrie privée, les engrais potassiques, qui sont dominés par les Mines Domaniales de potasse d'Alsace qui en fournissent 75 %, et les engrais azotés, où l'Office National Industriel de l'azote, l'O.N.I.A., en fournit le tiers.

« Les Mines Domaniales de potasse d'Alsace exploitent les gisements qui sont devenus propriété de l'Etat à la suite du traité de Versailles. Après un régime provisoire, une loi du 23 janvier 1937 est venue instaurer un régime définitif et a désigné *un conseil d'administration où figurent des représentants des ministères intéressés, de l'agriculture et des pouvoirs locaux*. Le Directeur général est nommé par le ministre

et les bénéfices sont partagés : l'Etat en prend 71 % et, depuis 1937, les chambres d'agriculture 10 %...

« En 1920, les Mines Domaniales de potasse d'Alsace s'entendent avec les mines de Kali Sainte-Thérèse et fondent en commun un comptoir de vente, la Société Commerciale de Potasse d'Alsace.....

« Cette politique d'entente et de monopole ne s'arrête pas là. En 1925, c'est avec un concurrent étranger que l'on négocie, avec les mines de potasse allemandes et leur représentant : le Deutsches Kali-Syndicat... :

On se partage les marchés étrangers : « Double monopole à l'intérieur et à l'extérieur, ce qui permet la pratique des prix différentiels. »

« Pour terminer, une critique, mineure sans doute, mais qui a son importance théorique. Les Mines Domaniales de potasse d'Alsace possèdent un service de propagande admirablement organisé, richement doté, composé de techniciens compétents. Or, les milieux agricoles ont parfois observé des conseils inopportuns entraînant des fumures déséquilibrées, où la potasse tenait une trop grande place. La préoccupation dominante de la vente amène ainsi parfois d'y sacrifier l'intérêt du consommateur.

« Nul ne prétendra que le capitalisme privé ne s'est jamais rendu coupable de tels péchés, mais puisque le capitalisme d'Etat entend se substituer à lui pour moraliser la vie économique, il est tenu de faire mieux ou doit abdiquer ses prétentions.

M. Fromont n'y va pas par quatre chemins. Après la potasse, l'azote.

« L'office National Industriel de l'azote présente une face financière moins brillante. Créé par la loi du 11 avril 1924, il était chargé d'exploiter le procédé Haber, dont l'Etat français était devenu propriétaire à la suite du traité de Versailles. La fabrication des produits azotés présente un double intérêt pour la défense nationale et pour l'agriculture.

Leurs finances ne sont pas prospères. La commission de vérification des comptes des entreprises publiques nous apprend que le déficit est fréquent, qu'il est même continuel depuis 1946. Malgré des amortissements insuffisants, il s'est élevé à 30 millions en 1946-1947 à 54 millions à 1947-1948. Pour 1950, on escomptait seulement une amélioration...

Et cependant « les prix de revient ne sont pas publiés. Ils entrent tout simplement dans le calcul des prix qui sont communiqués à l'Etat pour l'aider à fixer le prix de vente des engrais.

« Ici, encore, nous allons avoir à constater des méthodes regrettables, celles de la cartellisation. Le Comptoir français de l'Azote a été créé par les entreprises privées, créé par ce capitalisme privé que l'Etat condamne avec sévérité. Et qu'a fait l'O.N.I.A. il y a deux ans ? Il lui a tout simplement donné son adhésion ! Il doit, en cette qualité vendre ses produits au prix fixé par l'Etat.

« Les choses, ici, se compliquent parce que la compensation et la péréquation y sévissent. On a créé une caisse de compensation des produits chimiques azotés — tel est son nom — et au dire de la Commission de Vérification des Comptes des Entreprises publiques, elle

distribue les subventions de l'Etat dans des conditions telles que le progrès technique s'en trouve freiné... ».

Le conférencier n'est pas à court d'arguments : Il expose l'impossibilité de satisfaire les besoins nationaux en engrais nitriques et en ammonitrates dans laquelle se trouve la production française plutôt orientée vers les engrais ammoniacaux dont la fabrication exige moins d'investissements. « Ainsi, le capitalisme d'Etat doit-il avouer la sujétion de l'entreprise à certains impératifs... ». Plus haut, il avait déjà fait remarquer : « on a reconnu volontiers les vertus du capitalisme du XIX^me^ siècle, capitalisme pionnier, créateur et sachant courir des risques ; on a condamné le capitalisme conservateur du XX^me^ siècle cherchant à consolider les situations acquises. Or, le capitalisme d'Etat ne s'est toujours inspiré que des méthodes qu'il condamnait chez ce dernier ».

⁂

Bien que M. Fromont arrête alors son réquisitoire et n'étudie pas d'autre exemple pris dans le domaine « préagricole », il en a assez dit pour que ses conclusions se devinent. Avant d'y arriver il examine le rôle de l'Etat au stade postagricole en donnant en exemple, sinon en prenant pour cible, l'Office National Interprofessionnel des Céréales, l'O.N.I.C.

De nombreux griefs sont, par lui, énumérés : l'augmentation continue du prix du blé depuis 1936, servie par des récoltes annuelles moyennes ou faibles et par la guerre de 1939, est attribuée à la dévaluation non moins continue de la monnaie laquelle facilitait en même temps le financement : mais rien n'a été fait pour accroître la régularité des récoltes qui n'ait pas été mis en œuvre par les négociants privés : importation, stockage avec les subventions de l'Etat. Une critique du système — peu orthodoxe, il est vrai — d'engagement des dépenses par l'O.N.I.C., des observations sévères sur le secret de certaines opérations de l'Office, la « sclérose de la meunerie », cette « grande industrie française qui vit dans des conditions extrêmement difficiles », le contingentement des grains alloués à chaque moulin, l'uniformité du prix qui néglige la valeur boulangère, la faiblesse du prix payé aux producteurs, complètent un tableau dont il n'est pas interdit de penser qu'il a été un peu poussé au sombre.

On devine que M. Fromont traiterait avec la même rigueur le G.N.A.P.O. et ce service des alcools dont les viticulteurs n'ont pas toujours à se louer et que l'on regrette un peu de ne pas voir promis à la même froide dissection.

« Un capitalisme d'Etat spécifiquement agricole qui s'efforce de produire coton et riz », tel apparaît l'Office du Niger, dont le conférencier analyse ensuite les résultats décevants.

Puis, il conclut.

⁂

« Ainsi, au total, si nous essayons maintenant de prendre une vue d'ensemble, nous observons une certaine timidité du capitalisme d'Etat dans le domaine agricole. Il est probable que sa rigidité s'effraie de la souplesse nécessaire à toute production agricole. Il est probable également qu'il est freiné dans son élan par le manque du support

indispensable à savoir la terre. La terre est tout entière appropriée dans la métropole. Il faudrait une expropriation massive pour y faire progresser cette forme de capitalisme. Aussi n'est-ce que dans le Haut-Niger que nous l'avons trouvée, parce que la terre est pour le moment aujourd'hui sans maître.

« Mais c'est dans un domaine voisin, le domaine préagricole et le domaine postagricole que ce capitalisme s'est développé, et on peut dire qu'il tient en grande partie à sa merci l'agriculture française.

. . . . . .

« Toutefois, à vrai dire, ce ne sont pas ces dangers qui nous conduisent à condamner le capitalisme d'Etat dans l'agriculture. La puissance de l'Etat, en tant que puissance publique, est telle que le surcroît de moyens que lui donnent ses entreprises me paraît modeste et ce sont d'autres raisons qui dictent mon attitude.

« Tout d'abord, je dois constater que ce capitalisme d'Etat n'a fait preuve d'aucune imagination, d'aucune vertu créatrice. Il s'est contenté d'utiliser les méthodes du capitalisme privé, en donnant la préférence aux plus contestables. Par là, il me semble qu'il a sapé les bases morales de ses prétentions à remplacer l'initiative privée.

« En outre, il a faussé entièrement le calcul économique. Par le jeu des compensations, des péréquations et des primes, par la confusion continuelle des comptes publics et des comptes privés, il a brisé tous les moyens qui étaient à notre disposition pour essayer de comparer sans cesse le coût et la satisfaction. Grâce à lui, le déficit cesse d'être un mal. Tous les gaspillages sont encouragés.

« Les partisans du capitalisme d'Etat font remarquer que les techniciens le préfèrent parfois au capitalisme privé.

« C'est qu'effectivement le capitalisme d'Etat les libère de la discipline du calcul économique. Or, cette discipline est salutaire. Sans doute, il ne faut pas l'exagérer, et il est probable que la domination trop exclusive des financiers sur le capitalisme privé lui a fait perdre une partie de son prestige social. Mais la domination des techniciens sur le capitalisme d'Etat fait naître un danger de gaspillage, et causera peut être la perte de ce capitalisme.

« Mais ce qui nous dicte surtout notre conduite, c'est quelque chose de plus grave. C'est que ce capitalisme détourne l'Etat de ses véritables fonctions, et nous arrivons là au cœur même du problème...

« C'est parce que l'Etat ne croit plus en l'individu, c'est parce qu'il n'a plus confiance dans ses vertus foncières, qu'il se substitue à lui. Mais comme l'Etat a des forces limitées, il aboutit tout simplement à négliger ses propres fonctions. L'Etat fabrique des tracteurs que l'individu fabriquerait aussi bien que lui. Mais de savoir comment nos tracteurs pourront labourer notre terre, si demain une guerre vient à nous priver de nos approvisionnements en carburants, voilà un problème qui est problème d'Etat et que l'Etat n'étudie pas.

« L'Etat se fait acheteur et vendeur d'alcool, mais de savoir comment nous pourrions en tirer parti, il ne se soucie guère. La France devrait posséder les premiers laboratoires du monde qui chercheraient comment utiliser cet alcool. L'Etat se contente d'accumuler passivement

les stocks. L'Etat se fait négociant en blé, mais il oublie que la sélection des plantes est une opération qui suppose le travail de plusieurs générations, et qui s'accommode mal de la vie courte de l'individu. Sans doute l'Etat s'en est un jour aperçu et en 1931, il a créé un Centre d'organisation de la Recherche Agronomique. Il s'est empressé de le supprimer deux ans plus tard par raison d'économie, et je ne puis que souhaiter longue vie à ceui qui a été créé à nouveau en 1947. Devant cette défaillance de l'Etat, ce sont des entreprises familiales françaises où les fils succèdent au père, qui ont créé toute la variété de plantes sélectionnées qu'utilise l'agriculture française.

« L'Etat a supprimé il y a deux ans la Direction de l'Enseignement agricole pour économiser quelques dizaines de millions. Mais en quatre ans il vient de dépenser 43 milliards d'une façon absolument stérile en primes, péréquation et compensation.

« Aussi, lorsque nous demandons que l'Etat se décharge sur l'individu de certaines tâches, avons-nous la conviction profonde que nous travaillons, non seulement pour l'intérêt général, mais pour l'intérêt de l'Etat lui-même. »

***

La thèse de M. Fromont ne demande pas d'autre lumière ; il est évident qu'elle ne peut être unanimement approuvée. Si elle fait au capitalisme d'Etat des reproches mérités, beaucoup trouveront que le capitalisme privé reste une matière aussi riche. Et lorsque M. Fromont écrit que « l'Etat vient de dépenser 43 milliards d'une façon absolument stérile en primes, péréquation, compensation », ne peut-on lui opposer que, par ce moyen même, comme par le magnifique prétexte de l'équipement, quand ce n'est pas, par la nécessité d'exporter à tout prix ou par l'impérieux d'une autarcie future, le capitalisme privé, devenu bénéficiaire du concours direct ou indirect de l'Etat prend de plus en plus nettement, des exemples précis le montrent, les caractères les moins défendables du capitalisme d'Etat ? Il en est ainsi, sans nul doute, de ce point si discrètement évoqué du « danger de gaspillages » par le fait de techniciens incontrôlés et irresponsables.

Les agriculteurs n'accorderont sans doute pas aux arguments de M. Fromont la force décisive qu'il leur donne lui-même. La différence reste faible qui peut séparer la Société commerciale des Potasses d'Alsace de telle entreprise privée qui vend des engrais chimiques : l'une comme l'autre vivent de la substance de l'agriculture par des méthodes dont l'identité réduit à rien les différences qui peuvent être à l'origine de leur capital. Mieux encore ! Il est visible que les deux formes du capitalisme entre lesquelles M. Fromont a fait un choix sont parfaitement capables de s'unir dans des entreprises ou des comptoirs de vente. Et ne peut-on penser alors que le capitalisme d'Etat se trouve rendre au capitalisme privé de signalés services dans une confusion au sein de laquelle on voudrait au moins s'assurer que si les intérêts des agriculteurs y sont malmenés ceux de l'Etat peuvent être sauvegardés. Rien n'est moins certain.

On veut bien remarquer que « le mal que M. Fromont attribue à la forme des entreprises » pourrait être recherché avec plus de

succès du côté des hommes, en examinant, dit-on, « leur formation ». Mais, c'est cependant la même...

Plus de recul est nécessaire : le mal tient peut-être, tout simplement, à la nature humaine ; le cœur, le caractère n'entrent pas en compte dans la forme des entreprises. Et que dire de l'honnêteté ?

Ce sont pourtant là des valeurs sans lesquelles la vie en société n'est pas possible. Que M. Fromont ne les a-t-il évoquées ? Elles ne peuvent se capitaliser...

C.-S. L.

L'ACARIOSE

Vers la fin du mois d'avril 1951 notre attention a été attirée par le rabougrissement et la croissance défectueuse d'une jeune plantation de vigne âgée de deux ans et située à Montferrier près de Montpellier.

Les dégâts notables, uniformément répartis dans la vigne, rappelaient ceux causés fréquemment dans des régions viticoles plus septentrionales par de microscopiques acariens tétrapodes de la famille des Eryophiidés et appartenant à deux espèces : *Phyllocoptes vitis* Nal. et *Epitrimerus vitis* Nal. L'examen microscopique de la face inférieure des feuilles de la base révéla la présence de la première espèce. Il s'agissait donc bien de **l'acariose,** qui est la dénomination de cette affection.

L'acariose a rarement été observée dans le Midi de la France et il faut remonter à 1925 pour trouver son existence signalée par L. Ravaz (1) dans divers départements méridionaux.

A Montferrier, sur le coteau exposé au sud au bas duquel était la jeune plantation atteinte, nous avons trouvé de l'acariose dans les vieilles vignes voisines situées au-dessus. Certaines de leurs souches présentaient un ou plusieurs bras atteints et c'est probablement à partir d'elles qu'a eu lieu l'infection massive de la jeune vigne.

Dans la région de Montpellier nous avons pu voir d'autre cas d'acariose sur vieilles vignes et enfin à Cournonterral (Hérault) un plantier atteint nous a été signalé.

Ce parasite et les dégâts qu'il occasionne méritent donc de retenir l'attention car il est probable que d'autres cas semblables existent dans la région méridionale de notre pays.

Symptômes de l'acariose

C'est après le débourrement lorsque les rameaux ont quelques centimètres que les symptômes de l'acariose sont les plus nets. La croissance de certains bourgeons semble être arrêtée, les entre nœuds restent courts et grêles, les feuilles sont très petites avec des bords involutés. Cette croissance extrêmement lente provoque fréquemment le départ des bourgeons secondaires qui subissent rapidement le même sort. La figure 1 représente un courson sur lequel les bourgeons principaux et secondaires se sont développés. Les souches ont alors un *aspect*

buissonnant caractéristique. Il arrive aussi qu'un ou plusieurs gourmands issus du vieux bois poussent normalement.

Dans les cas les plus graves ces petits rameaux finissent par mourir. Mais le plus souvent la chaleur du printemps accélère la croissance et la végétation redevient normale. On constate à ce moment là que les petites feuilles de la base se dessèchent et que les feuilles qui se trouvent au-dessus sont plus ou moins gaufrées, bullées et déchirées.

Fig. 1

Ces irrégularités du limbe sont dues au non développement des parties piquées par les acariens. Ces parties sont visibles à l'œil nu et se présentent sous forme d'une *mosaïque visible par transparence et composée par des nécroses brunes entourées d'un réseau plus ou moins compliqué de petites taches claires, souvent allongées*. Cette mosaïque est différente de la mosaïque nécrotique et stomatique de la dégénérescence infectieuse (2) : ici, les zones nécrosées qui se sont formées à la suite des piqûres des acariens sont plus étendues et ne sont pas localisées aux cellules stomatiques. Les cellules voisines de ces nécroses perdent leur chlorophylle, s'hypertrophient et forment des traînées blanchâtres.

Allure générale de l'affection

Une parcelle de vigne atteinte d'acariose a un aspect très différent selon qu'elle est jeune ou vieille. Ce sont surtout les jeunes plantations qui attirent l'attention car le rabougrissement intéresse la plupart des

souches et sur chacune d'elles la grande majorité des rameaux. De plus la grande vigueur des jeunes souches provoque le développement de nombreux bourgeons secondaires ce qui leur donne l'aspect buissonnant. Dans les vignes âgées, au contraire, il n'y a que peu de pieds attaqués, d'ailleurs partiellement. C'est ainsi que sur les souches conduites selon l'ancienne taille Languedocienne, à quatre ou cinq longs bras,

Fig. 2. — Mosaïque provoquée par la piqûre de *Phyllocoptes Vitis* (Grossissement 25)

un ou deux seulement sont atteints et par suite de la faiblesse de la plante il y a peu de bourgeons secondaires qui démarrent.

Ce sont donc surtout les jeunes plantations qui souffrent de l'acariose.

Dégâts provoqués par l'acariose

Les dégâts causés par cette affection sont variables. Dans les cas les plus graves, lorsque les inflorescences sont atteintes, il peut y avoir coulure d'où une perte directe de la récolte. Les dégâts habituels sont un retard dans le développement, une destruction plus ou moins importante de la végétation, le départ de bourgeons secondaires, de gourmands et d'entre-cœurs, le mauvais aoûtement du bois qui sont autant de facteurs préjudiciables aussi bien à la récolte de l'année qu'à celle de l'année suivante.

L'acariose semble attaquer tous les cépages. Nous avons constaté des dégâts sur Carignan, Aramon, Cinsaut, Chasselas, Servan, Alicante-Bouschet, Grand noir de la Calmette. Sur ce dernier cépage on note une disparition presque complète des dents des feuilles piquées par le parasite. Dans les autres régions les dégâts apparaissent aussi sur tous les cépages du *Vitis vinifera*. Nous n'avons pas eu l'occasion de voir des hybrides producteurs dans la partie infestée du vignoble de Montferrier. Enfin signalons qu'Arnaud (3) a vu de l'acariose sur Rupestris du Lot.

Cause

La biologie du *Phyllocoptes Vitis* n'est pas encore connue dans tous ses détails. Les derniers travaux publiés en France sur ce parasite datent de 1909 et sont dus aux Suisses Burnat et Jaccard (4). Des recherches plus récentes ont été effectuées en Allemagne par Stellwaag (5).

Les dimensions moyennes de cet acarien (fig. 3) sont 0,16 mm. de long sur 0,046 de large. Son corps est allongé et vermiforme. L'abdomen en forme de quenouille est annelé transversalement. Chez *Epitrimerus vitis* ces sillons sont ondulés ce qui permet une différenciation relativement

Fig. 3. — *Phyllocoptes Vitis* Nal.
Vu de dos et de profil
(Grossissement 450, d'après Fulmek)

facile avec *Phyllocoptes vitis*. Le bouclier triangulaire est garni de sillons longitudinaux. Ces acariens sont pourvus dans la partie supérieure de leur corps de deux paires de pattes.

Ils hivernent à l'état adulte sur la souche, à la base des sarments, dans les replis et les fissures de l'écorce du bois de deux à quatre ans. On les trouve aussi, mais plus rarement, sous les écailles des yeux inférieurs. Au printemps, lorsque les bourgeons commencent à se gonfler, ils quittent leurs abris et envahissent tout d'abord la bourre, puis les jeunes pousses. A l'aide de leurs pièces buccales ils piquent tous les organes végétatifs, mais avec une prédilection très marquée pour la face inférieure des jeunes feuilles, où ils sont très facilement visibles au microscope.

Au cours de la croissance, les acariens délaissent les feuilles un peu âgées dont ils ne peuvent plus percer la cuticule et se rendent sur les feuilles plus jeunes.

Leur multiplication se poursuit jusqu'en plein été. Les œufs sont d'abord arrondis et faiblement chitinisés ; au bout de 8 à 10 jours ils prennent une forme plus allongée. On les trouve isolés à la face inférieure des feuilles. Les larves ressemblent beaucoup aux adultes. Après une nymphose et deux mues l'état adulte est atteint. Vers la fin du mois de septembre le nombre des acariens diminue considérablement et peu à peu ils se retirent vers la base des sarments pour y passer l'hiver.

Conditions de développement de l'acariose

Ces acariens sont assez résistants au froid et à la chaleur. La gravité des dégâts qu'ils occasionnent dépend en grande partie des conditions climatiques du printemps. Lorsque ces dernières sont peu favorables à un départ rapide de la végétation, ils provoquent des dégâts beaucoup plus importants car ils peuvent facilement envahir tout le feuillage, au fur et à mesure que ce dernier se développe. Ce fait explique l'apparition de l'acariose dans la région méridionale de notre pays au cours du printemps pluvieux et frais de 1951.

Dans des régions plus septentrionales, ces conditions sont plus souvent réalisées, aussi l'affection y est elle plus fréquente voire même courante.

En année normale ces parasites ne sont pas absents dans la région méditerranéenne, mais leur présence passe inaperçue.

Moyens de lutte

En france des essais de lutte contre ce parasite ont été effectués par M. Sick directeur de la Station de recherches viticoles et œnologiques de Colmar (6). Il a constaté que *le procédé de lutte le plus rationnel consiste à détruire les acariens au début de leur activité, deux à trois semaines avant le débourrement.*

A cet effet la *bouillie sulfocalcique* (32° B) à 5 % a donné les meilleurs résultats. On la trouve sous plusieurs dénominations commerciales, en poudre ou sous forme liquide. Il ne faut la préparer qu'au moment de son utilisation. La pulvérisation doit être abondante et doit surtout intéresser les coursons et le bois de deux à quatre ans, c'est-à-dire les extrémités des bras de la souche. Après le traitement il importe de bien nettoyer les appareils car la bouillie sulfocalcique les attaque.

Pendant la végétation on peut lutter contre ces acariens en appliquant, dès l'apparition des symptômes, *une bouillie sulfocalcique* (32° B) à 0,8 %. En Suisse (7) un traitement avec 0,15 % de *Parathion* aurait donné de bons résultats ainsi que l'emploi de *soufres mouillables*.

Dans le Midi de la France des soufrages précoces devraient suffire pour lutter contre ce parasite. Dans les vignobles plus septentrionaux ce procédé n'est efficace qu'au cours de l'été.

De plus, *dans les jeunes plantations* où souvent l'acariose amène le départ de nombreux bourgeons secondaires, *il est nécessaire de procéder*

Vignerons !...

Que désirez-vous ?

vous réaliserez les premières en obtenant la seconde...

si vous employez le

NOUVEAU PRESSOIR

"SUPERCONTINU"

(Breveté S.G.D.G.) **"Nectar"** (Marque déposée)

MABILLE

SPÉCIAL POUR VINS DE CRUS

qui allie les avantages du Pressoir Continu

Economie d'Achat, d'Installation, d'Exploitation
Suppression de la main-d'œuvre.
Vinification simplifiée.

aux avantages des Pressoirs discontinus (à bras, au moteur, hydrauliques, horizontaux, etc...)
Jus clairs parfaits.
Produits de haute qualité.

Références, Renseignements, Devis et Catalogue franco sur demande adressée à

"PRESSOIRS MABILLE"

Dépôt à Béziers (Hérault)

AMBOISE (I.-&-L.)

Maison fondée en 1835
R. C. Tours 195

MATÉRIEL DE VINIFICATION

"L'INCOMPARABLE" Breveté S.G.D.G. France et Etranger

FOULOIRS-POMPES

SERRADO

4 TYPES

131 — 231 — 331 — S. 48

Etablissements **SERRADO** - Sté A. R. L.

Fondés en 1825. — **St-THIBÉRY** (Hérault)

Pour vos Vignes

Utilisez les nouveaux pulvérisateurs

VERMOREL

PUISSANCE DE PULVERISATION

-: DOUCEUR DE TRACTION :-

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (RHONE)

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

SOUFRE TRITURÉ VENTILE

99 o/o de soufre à l'état libre

LE SOUFRE FRANÇAIS

de la

SOCIÉTE LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue George-V — PARIS (8e)

ETABLISSEMENTS REGRAFFE

Fondation 1843

FORGES DU MARTINET

TOUT MATÉRIEL DE VINIFICATION

INSTALLATIONS COMPLÈTES
DE CAVES COOPÉRATIVES ET PRIVÉES

Une seule devise :

" Le Matériel d'Élite pour l'Élite de la Viticulture "

PROTEGEZ VOS VIGNES
contre EUDEMIS, COCHYLIS, ALTISES, PYRALES
VERS BLANCS, VERS FIL-DE-FER CHENILLES ETC
AVEC LES PRODUITS
SOPRA
DIDICIDE . SOPROCIDE . SOPRA 605
FILIALE SOLVAY Plant Protection
Agents exclusifs
Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES
Agence du Sud-Est
4 RUE VILLA AVIGNON

GUY & MITAL - MARMONIER FILS
— 29, Rue des Tuiliers - LYON P. 15-97 —

MATÉRIEL VINICOLE

Pour Caves et Particuliers dans toutes régions

Son installation moderne
Ses techniciens
Son expérience
Sa qualité

RÉFÉRENCES MONDIALES
MAISON CENTENAIRE

Agents dans toutes régions de France et tous Pays

La Publicité constitue une documentation intéressante
Ne manquez pas de la lire !

à un ébourgeonnage afin de diminuer le nombre de rameaux qui est parfois excessif.

Enfin, quoiqu'il en soit, un traitement d'hiver avant le débourrement doit toujours suivre une forte attaque d'acariose.

D. BOUBALS et P. HUGLIN,
assistants au Laboratoire de Recherches viticoles
(I.N.R.A.)
Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier.

BIBLIOGRAPHIE

(1) L. Ravaz. — Epuisement — Acariose, etc... *Progrès Agricole et Viticole*, 1925, I, p. 533.
(2) D. Boubals et P. Huglin. — Sur la localisation et la transmission d'une mosaïque nécrotique de la vigne. *Progrès Agricole et Viticole*, 1950, II, nos 49-50.
(3) Arnaud. — Traité de Pathologie végétale. Lechevalier, Paris, 1931.
(4) Burnat et Jaccard. — L'acariose de la vigne. *Revue de Viticulture*, 1909, I, p. 235, etc...
(5) Stellwaag. — Die Weinbauinsekten der Kulturländer. P. Parey. Berlin, 1928, p. 832-846.
(6) E. Sick. — Les vins d'alsace, 1950, p. 35-36.
(7) A. S. — La lutte contre les Acariens de la vigne. *Revue Romande d'agriculture, de viticulture et d'arboriculture*, février 1951.

PRÉEMPTION ET SURENCHÈRE DE L'ADJUDICATAIRE

Nous avons vu dans un précédent article qu'après substitution du fermier par l'usage de son droit de préemption, celui-ci pouvait se trouver en face d'une surenchère du dixième de la part d'un tiers, et nous avons dit que cette situation était juridiquement fondée. Nous ne rencontrons point cette unanimité dans la jurisprudence quand il s'agit d'une surenchère venant non plus d'un tiers, mais de l'adjudicataire primitif lui-même. Pour mieux comprendre les solutions en présence, faisons un bref historique jurisprudentiel de la question.

Le Tribunal civil de Morlaix fut, à notre connaissance, un des premiers tribunaux saisis de ce genre d'affaires (8 janvier 1947 D 1947 p. 121). A la suite d'une vente par adjudication, le fermier s'était, par la préemption, substitué à l'adjudicataire. A son tour, celui-ci surenchérissait du dixième sur le prix de l'adjudication, et le fermier lui déniait alors le droit de surenchérir sur lui-même. Le tribunal ne retint pas l'argumentation du preneur, et conclut que l'exercice de droit de préemption avait fait perdre à l'acheteur sa qualité d'adjudicataire. En outre, par le jeu de la substitution, le fermier devait être considéré comme ayant reçu directement l'immeuble des vendeurs, et de ce fait l'adjudicataire primitif n'avait surenchéri sur lui-même, mais sur le fermier. De plus, le tribunal faisait remarquer que cette surenchère de l'adjudicataire primitif ne faisait échec ni au droit de préemption, le fermier ayant la faculté de l'exercer après la vente sur surenchère, ni

à la volonté du législateur d'attribuer le lieu au fermier à sa véritable valeur vénale, qui ne saurait être définitivement arrêtée que par l'adjudication sur surenchère.

Donc, première solution possible : « l'exercice du droit de préemption à l'encontre de l'adjudicataire fait perdre à ce dernier cette qualité qui, par l'effet de la substitution, passe rétroactivement sur la tête du fermier. Etant redevenu un tiers, l'adjudicataire est donc en droit de surenchérir, et de faire revendre le domaine ».

Cependant, le preneur débouté devait faire appel de cette décision. Et la Cour d'appel de Rennes (29 juillet 1949 D 47 p. 433) devait reconnaître le bien fondé de son argumentation. Pour cela, la Cour envisage surtout l'esprit de la loi. Elle estime que « le législateur a voulu permettre au fermier d'acquérir le domaine à son juste prix en évitant toute possibilité de marchandage de la part de l'adjudicataire. Pour que ce but soit atteint, il est nécessaire que la substitution légale du fermier préemptionnaire à l'adjudicataire ait un caractère définitif à l'égard de l'adjudicataire sans que celui-ci puisse faire échec à cette substitution en formant ensuite une surenchère. Il serait contraire à l'esprit de la loi instituant le droit de préemption de voir l'adjudicataire, qui a lui-même déterminé le prix, tenter d'en élever le montant pour s'opposer à la préemption décidée par le fermier en considération de ce prix, et déjà déclarée ».

Ainsi la solution proposée est la suivante : l'adjudicataire d'une ferme ne peut surenchérir contre le fermier qui a usé de son droit de préemption.

Si l'affaire en était resté là, on aurait pu penser que la jurisprudence de la juridiction d'appel allait se généraliser, tout au moins dans son ressort territorial, et en attendant que la Cour de Cassation ait donné son avis sur la question. Or, voici qu'un peu plus tard, la même Cour de Rennes saisie de la même affaire, allait prendre le contre-pied de sa jurisprudence primitive.

En effet, le 27 juillet 1948, la Cour de Rennes (D 1950 p. 44) décidait que l'adjudicataire évincé était redevenu un tiers et pouvait surenchérir contre le fermier préemptionnaire. Et essayant de pénétrer l'esprit de la loi, la Cour disait : « En raison de l'abstention fréquemment constatée d'enchérisseur éventuel craignant d'être évincé par le fermier, il doit être admis qu'une nouvelle adjudication, intervenant après une nouvelle publicité et réduisant, en raison du prix plus élevé, le risque de préemption, permettra plus facilement d'atteindre la véritable valeur vénale à laquelle le législateur a voulu permettre au fermier d'acquérir le domaine, aussi bien dans le cas de vente amiable que dans le cas de ventes aux enchères ».

Que penser d'une situation aussi embrouillée ? Pour se lancer dans des considérations juridiques tendant à prouver que par la préemption l'adjudicataire est revenu un tiers, il nous semble qu'il est possible de montrer comment cette dernière solution est contraire à l'esprit même de la loi.

En effet, au cas de vente aux enchères, la loi a prévu de se laisser se dérouler l'adjudication sans que le fermier n'ait à intervenir. Il

n'apparaît, s'il le désire, qu'à la fin : quand l'adjudicataire est désigné, et le prix fixé, pour marquer son désir de prendre sa place. Dans les rapports de l'adjudicataire et du preneur, c'est le prix fixé par le jeu des enchères qui est donc définitif. Comme l'écrit M. Savatier (note au D 1947 p. 121) « on ne peut plus parler véritablement de préemption si celui à qui on oppose le droit de passer avant lui au prix fixé par lui peut répondre par une surenchère. C'est au prix qu'il a déterminé que le preneur a le droit de lui être préféré, et non au prix résultant d'un marchandage ultérieur ».

Ces quelques exemples jurisprudentiels qui montrent les hésitations et les contradictions d'une même juridiction à l'occasion du même problème à résoudre font souhaiter vivement à tout commentateur que la Cour Suprême soit saisie de la question afin de déterminer l'orientation de la jurisprudence en la matière.

MONTAGNE.

TRAVAUX
DE LA SECTION DE SELECTION ET DE CONTROLE
DES BOIS ET PLANTS DE VIGNES EN 1949
(suite)

C. — *Plants racinés d'hybrides producteurs contrôlés*
(suite)

Cépages	Porte-greffes principaux	Greffes boutures plantées	Plants greffés soudés	% reprise
—	—	—	—	—
Carignan Noir	Rup. du Lot, 3309, 161-49, 5 BB., 44-53	3.734.000	1.427.000	38
Chenin.....	3309, Rup. du Lot, Rip. Gloire, 101-14, 5 BB., 44-53	1.401.000	497.000	35
Grenache	Rup. du Lot, 3309, 161-49, 5 BB., 44-53	837.000	311.000	37
Grolleau	Rup. du Lot, 3309, Rip. Gloire, 101-14	834.000	273.000	32
Aramon Noir	Rup. du Lot, Rip. Gloire, 3309	544.000	213.000	32
Cinsaut	Rup. du Lot, 3309	443.000	185.000	41
Alicante Bouschet ...	Rup. du Lot	410.000	166.000	40
Cabernet franc	3309, Rup. du Lot, 5 BB., 101-14	385.000	150.000	38
Chasselas	Riparia Gloire, Rup. du Lot, 3309.....	339.000	148.000	43
Gamay Beaujolais ...	3309, Rip. Gloire, 101-14, Rup. du Lot	329.000	146.000	44
Muscadet	3309	307.000	133.000	43
Sémillon.....	Riparia Gloire, 3309	265.000	105.000	39

Ugni Blanc	Rup. du Lot, 3309	243.000	103.000	42
Gros Plant	3309, Riparia Gloire, Rup. du Lot	236.000	95.000	40
Sylvaner	3309, 5 BB.	148.000	67.000	45
Grand Noir de la Calmette	Rup. du Lot, 3309	138.000	54.000	39
Pineau d'Aunis	3309, Riparia Gloire, 101-14	135.000	42.000	31
Folle Blanche	Rup. du Lot, 3309	131.000	58.000	44
Sauvignon	3309, Rup. du Lot	130.000	52.000	40
Pinot Blanc	3309, 161-49	125.000	50.000	40
Clairette	Rup. du Lot, 3309, Rip. Gloire, 101-14	115.000	42.000	36
Gamay Fréau	3309, 101-14	110.000	46.000	41
Pinot Noir	3309, 161-49	101.000	34.000	33
Arbois	3309, 101-14, Rip. Gloire	92.000	33.000	35
Pinot-Chardonnay	41 B., 161-49, 3309	81.000	40.000	49
Gewürztraminer	3309, 5 BB.	69.000	29.000	42
Merlot blanc	Riparia Gloire	66.000	29.000	44
Riesling	3309, 5 BB.	61.000	27.000	44
Auxerrois	3309	59.000	23.000	38
Traminer	3309, 5 BB.	55.000	19.000	34
Carignan blanc	3309	47.000	12.000	
Pinot gris	3309	47.000	21.000	
Poulsard	3309	41.000	26.000	
Muscadelle	Riparia Gloire, 3309	39.000	15.000	
Servant	Rupestris du Lot	38.000	12.000	
Colombar	Riparia Gloire, 3309	37.000	18.000	
Meslier	3309, 101-14, Rip. Gloire	33.000	12.000	
Enfariné	3309	30.000	10.000	
Riesling-Sylvaner	3309, 5 BB.	29.000	15.000	
Cabernet-Sauvignon	3309, Rup. du Lot, 101-14.	26.000	13.000	
Muscat de Hambourg.	Rupestris du Lot, 5 BB.	24.000	11.000	
Muscat d'Alexandrie	Rupestris du Lot, 34 E. M.	23.000	4.000	
Savagnin	3309, 5 BB.	21.000	6.000	
Trousseau	3309	21.000	6.000	
Cot	3309, Riparia Gloire	20.000	8.000	
Divers		662.000	241.000	
Totaux		13.061.000	5.027.000	

Cépages	Porte-greffes principaux	Greffes boutures plantées	Plants greffés soudés	% reprise
2007 S.	Rupestris du Lot	651.000	291.000	44
18.315 S. V.	Rup. du Lot, 161-49, 3309, 41 B., 5 BB., 99 B., 44-53.	410.000	149.000	35
7053 S.	Rup. du Lot, 3309, t BB., 99 R.	220.000	84.000	38
8357 S.	Rup. du Lot, 3309	212.000	85.000	40
5455 S.	3309, Rup. du Lot, 1202, 101-14, 5 BB.	190.000	72.000	38
12.375 S. V.	Rup. du Lot, 3309, 5 BB., 44-53, Riparia Gloire	156.000	52.000	33
12.309 S. V.	Rupestris du Lot	138.000	55.000	41
7120 C.	Rupestris du Lot	109.000	36.000	33
18.283 S. V.	Rup. du Lot, 3309, 5 BB., 161-49	83.000	33.000	39
8745 S.	Rup. du Lot, 3309, 101-14, 1202, Riparia Gloire	77.000	30.000	39
Othello	Rupestris du Lot, 3309	76.000	26.000	34

4326 S.	3309. Rup. du Lot. 5 BB. ..	67.000	26.000	38
5276 S. V.	Rup. du Lot. 3309. 5 BB. ..	67.000	22.000	32
16.402 S. V.	Rup. du Lot, 3309	63.000	29.000	46
23-18 S. V.	Rupestris du Lot	50.000	25.000	50
22 A Baco.....	Rup. du Lot, 3309. 1202...	60.000	20.000	33
11.803 S.	Rup. du Lot, 5 BB., 93-5 ..	40.000	15.000	
10.096 S.	Rup. du Lot. 3309. Rip. Gloire	33.000	13.000	
10.878 S.	3309	22.000	9.000	
Divers		382.000	163.000	
Totaux		3.106.000	1.235.000	

Comme pour les plants racinés de porte-greffes, les reprises en pépinières des hybrides producteurs sont inférieures à celles enregistrées en 1948 et probablement pour les mêmes causes.

La remarque déjà exprimée en 1948 reste valable en 1949 : les mélanges variétaux sont fréquents dans les pépinières d'hybrides producteurs.

D. — *Plants greffés-soudés de Vitis vinifera*

Les contrôles effectués sont résumés dans le tableau précédent.

E. — *Plants greffés-soudés d'hybrides producteurs*

Les contrôles effectués sont résumés dans le tableau précédent.

Les reprises des plants greffés-soudés en 1949, qu'il s'agisse des variétés de Vitis vinifera ou des hybrides producteurs, ont été en général bonnes dans toutes les régions de France.

Il est intéressant de signaler l'importance relative que conserve l'Othello dans les régions du Centre-Ouest, malgré une prohibition légale datant de près de vingt ans, mais qui ne paraît guère respectée.

(à suivre) M. Nespoulous.

BESOINS DE PORTE-GREFFES EN ALLEMAGNE

Faisant suite à la note signée P.H. dans le « Progrès » du 18 février laquelle fait ressortir à environ 300 000 le nombre de boutures à importer d'Italie en Autriche (surtout Riparia), nous signalons que le nombre de boutures greffables que l'Allemagne devra importer en 1951 est de 23 millions (presque exclusivement du Teleki 5 BB). Tel est le nombre auquel s'est arrêtée la commission des délégués viticoles, réunie le 31 octobre sous la présidence du Conseiller ministériel M. Von Canstein (Weinbau 19 nov. 1950). Ces boutures devront provenir directement de producteurs dont les champs de pieds-mères sont contrôlés. Des spécialistes doivent être envoyés en France et en Italie pour la visite et le contrôle. Celui-ci doit s'étendre à l'existence du « Court-noué » (Reisigkrankheit).

A l'occasion de cette réunion la question des clones des porte-greffes usuels ou nouveaux a été examinée. Seuls, ceux provenant de champs

officiels de pieds-mères — dûement authentifiés — devront être distribués autant que possible pour les créations de nouveaux champs de pieds-mères en Allemagne.

Dans le même numéro de Weinbau on peut lire l'interwiew du Sénateur Tullio, Président du Consortium des Producteurs italiens. C'est en 1933 que ce Consortium fut créé avec la collaboration de l'Allemagne. Le but était de produire les porte-greffes dont le vignoble allemant avait besoin en quantité comme en qualité. Aujourd'hui il groupe la production de 160 hectares (480.000 pieds) sous contrôle. Il y a aussi 35.000 pieds-mères pour greffons, 24 hectares de pépinières — soit en tout 196 hectares consacrées à la multiplication pour le compte du vignoble allemand — avec tous les accessoires que cela implique — bâtiments, ateliers, stokage, chambres de chauffe, etc.

« Nous sommes à même de satisfaire aux exigences les plus sévères des vignerons allemands, déclare le Sénateur Tullio. L'an dernier nous avons pu en peu de temps expédier vers l'Allemagne 52 wagons de boutures — et aucune réclamation ne nous est parvenue. Depuis l'automne jusqu'au printemps 500 à 800 personnes sont occupées presque tout le temps à ce travail d'expédition. Aucune organisation comparable n'existe en Europe.

Nos champs de pieds-mères sont situés dans diverses provinces (Udine, Gorizia, Trevise, Venetie, Trentin) de sorte que les quantités disponibles ne dépendront jamais d'adversités locales (grêle, etc.). »

A l'occasion de ce plaidoyer « *pro Domo* » du distingué Sénateur italien nous sera-t-il permis de dire que la production française de Teleki 5 BB est à même de satisfaire de manière plus importante que par le passé aux besoins et exigences des vignerons allemands ? La recherche de notre côté ne s'est pas arrêtée à ce cépage, ni à tels autres clones issus eux aussi de notre Resseguier 1 tels que le 504 dont on paraît satisfait en Hesse Rhénane. Nous avons obtenu par sélection et métissage d'autres porte-greffes qui présenteraient peut-être un intérêt sur les bords du Rhin et que les stations viticoles seraient bien inspirées d'étudier, et probablement avec profit.

Nyons (Drôme). Ch. Cornu, Station agricole.

Erratum. — Ce n'est pas à 8-10 pfennig que revient une bouture de 5 BB au greffeur allemand (mon article du 21 janvier sur la méthode de Geisenheim), mais 40 à 50 pfennig.

QUESTIONS DIVERSES

Couverture des bâtiments au moyen de bassins remplis d'eau

Un ingénieur, M. G. Haymann, vient d'imaginer un nouveau système de couvertures des bâtiments dont on peut voir déjà diverses applications dans les environs de Nevers.

Partant du principe que les terrasses, de plus en plus utilisées dans les constructions en béton armé, manquent souvent d'étanchéité, non

pas par vice de construction, mais pour des raisons inhérentes au climat. il remplace la dalle en béton habituelle, par une sorte de cuvette qu'on maintient pleine d'eau ; de cette façon, il prétend arriver à une étanchéité parfaite et il l'explique comme suit.

Si le dallage d'une terrasse, exécutée avec toutes les précautions voulues, perd rapidement l'étanchéité qu'il avait lors de la construction, c'est que sous les actions successives de la chaleur solaire et du refroidissement nocturne, il se produit dans le béton des dilatations et des retraits qui causent une fissuration superficielle, laquelle gagne peu à peu toute l'épaisseur de la dalle.

B En France, ces variations sont, en effet, considérable : en été, le béton de la terrasse peut, en plein soleil, atteindre des températures de 50 à 60°. tandis qu'en hiver, ces températures peuvent descendre à —15 et même —20°.

Si cette terrasse est surmontée d'un bassin rempli d'eau ; ces variations de température sont de beaucoup diminuées. L'hiver, même par les plus grands froids, avec des descentes du thermomètre à —15 ou à —20° pendant plusieurs semaines consécutives, l'épaisseur de la glace qui se forme ne dépasse pas 25 centimètres ; il suffit donc que dans le bassin. la hauteur de l'eau soit de 30 centimètres, pour qu'il reste en dessous de la glace un espace de 5 centimètres dans lequel la température ne sera jamais inférieure à 0°.

De même, en été, avec les plus fortes chaleurs, la masse d'eau ne s'échauffe que très lentement car l'évaporation la refroidit et sa température maximum ne s'élève jamais au-dessus de 25°. La variation annuelle de température, au niveau de la couverture, ne dépasse donc pas 25°. au lieu des 70 ou 80° pour une couverture ordinaire et, de plus, cette variation ne se produit que très lentement. Le risque de fissuration est donc de beaucoup diminué sinon complètement supprimé.

D'autre part. M. G. Haymann attire l'attention sur ce fait que le bassin constitue un isolant thermique très efficace pour l'étage supérieur du bâtiment. pratiquement il n'y a pas de variation journalière de température et celle-ci se maintient sensiblement constante au cours des saisons.

Dans une telle couverture les inconvénients des trombes d'eau d'orage, que font déborder les gouttières, n'existent plus, puisque les précipitations les plus abondantes ne font que surélever le niveau d'eau dans la cuvette de quelques centimètres.

L'entretien d'un tel bassin est pratiquement nul ; une vidange annuelle avec nettoyage au balai suffit largement. La seule condition de bon usage est le maintien de l'eau dans la cuvette, à un niveau voisin du trop plein, ce qui est facile.

Enfin le bassin, par cette réserve d'eau en charge, peut assurer une protection supplémentaire au bâtiment contre l'incendie.

Cette conception, malgré son apparence paradoxale, est donc parfaitement rationnelle : on saura bientôt si les réalisations de la région Nivernaise ont amené tous les résultats qu'on en attendait.

V. C.

—•—

Sur la vache laitière en climat sec

Sous notre climat tempéré où les vaches sont rentrées en hiver, on ne se rend pas un compte suffisant de l'influence de l'atmosphère sur la production du lait.

Il n'en est pas de même en climat chaud et sec de l'Afrique du Nord. Les vaches y sont souvent simplement abritées du soleil sous des auvents.

En fait, à Marrakech par exemple, il règne sous ces abris une température allant de 5-10 degrés durant les nuits d'hiver à 35-40 degrés durant les journées d'été. Et les variations diurnes peuvent être de 25 degrés. A cette latitude, la durée des nuits et des jours s'égalise assez pour atténuer les inconvénients de ces extrêmes.

La production laitière est maxima en mai, minima en novembre, cependant que la température est maxima en juillet, minima en décembre. Malgré la régulation apportée dans la nourriture fraîche par les irrigations, la production de printemps est double de la production d'hiver.

Le maximum de mai est dû aux effets des pluies d'hiver et surtout d'avril où la chute est maxima.

Mais il arrive que la pluie diminue la production ! Ainsi observé pour les vaches abritées sous un plafond de roseaux non étanche. Les grosses gouttes contribuent à gêner l'animal immobile plus que s'il subissait la pluie elle-même.

Il a été démontré qu'en évitant aux vaches d'avoir à réagir contre la chaleur, contre le froid, contre le vent du désert, on pouvait augmenter la traite d'un quart, parfois d'un tiers en passant des plus mauvaises aux meilleures conditions de stabulation : murs épais, double toiture, humidification de l'air, auges abreuvoirs.

Et on arrive à entretenir sur les plateaux subdésertiques, des vaches, des bonnes races laitières de l'Est de la France y donnant 1500 litres de lait par an, alors que les petites vaches laitières indigènes — moins exigeantes par ailleurs — ne donnent que 500 litres.

Le rôle du logement peut être estimé moitié aussi important que celui de la ration.

Pierre LARUE,
Ingénieur agronome.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Prises de position des vignerons. — Confirmant la prise de position des vignerons de Béziers-Saint-Pons, les vignerons de Montpellier-Lodève s'étaient mis d'accord dès la réunion du mardi 15 mai à Montpellier sur le programme suivant :

1° fixation immédiate des prix régissant le déblocage de la tranche éventuellement à libérer ;

2° garantie formelle d'écoulement et de valorisation des excédents ;

3° décision gouvernementale claire d'application stricte du Statut-Viticole à toutes les régions, notamment en matière de plantation, déclaration de récolte et circulation des vins ;

4° rétablissement dans le plus bref délai de la Caisse annexe de la Viticulture, qui est pour la profession la condition « sine qua non » des assainissements ;

5° assainissement qualificatif ;

6° assainissement quantitatif ;

7° aide efficace du Gouvernement pour l'organisation puissante et réaliste de la propagande tant pour l'exportation que pour l'accroissement de la consommation intérieure.

Le Conseil d'Administration de la C. G. V. M., réuni à Narbonne le 17 mai, constatant en particulier les insuffisances et les lacunes du décret du 4 mai qui, notamment, n'a pas fixé de prix pour le déblocage d'une nouvelle tranche, a décidé de prendre la tête d'un mouvement de masse, si les revendications qu'il a maintes fois formulé n'étaient pas satisfaites avant le 28 mai.

La décision d'action de la C.G.V.M. a été approuvée par la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles en son Assemblée Générale tenue à Béziers le vendredi 18 mai.

A l'heure où nous écrivons, la réunion d'un Meeting monstre, groupant les Syndicats des vignerons de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, serait projetée pour le dimanche 27 mai, à Narbonne.

—•—

Pour des champs de démonstration. — L'avenir de l'Agriculture Française est essentiellement liée à l'amélioration et au perfectionnement incessants des méthodes dans les cultures et les élevages. C'est le devoir des Jeunes Ruraux de promouvoir le progrès agricole par l'observation et par l'expérimentation des sujets déjà proposés par des esprits d'Elite en vue d'adaptations possibles en divers pays et climats.

En particulier l'attention du monde agricole est attirée sur la culture du Maïs, dont le rendement normal est passé de 14 à 21 quintaux à l'hectare exceptionnellement en 1945, à plus de 100 quintaux à la ferme Earl Straughan à Perrysville dans l'Iowa. Ces augmentations de rendement proviennent de la sélection intelligente, patiente et persévérante de « Maïs Hybrides » en diverses variétés.

Dans le but de contribuer au relèvement agricole de la France meurtrie par les deux Guerres, la « National Catholic Welfare Conference » (N. C. W. C.) met à la disposition des « Jeunes des Alpes et Provence » un certain tonnage de semences sélectionnées de Maïs Hybrides en diverses variétés (très précoces, précoces, 1/2 précoces, 1/2 tardifs, et tardifs), pour les distribuer dans la Région de la Vallée du Rhône et du Bassin Méditerranéen.

Cette distribution a pour but : 1° de démontrer la supériorité des Maïs Hybrides et leur adaptation territoriale en les différentes parties de la France ; 2° de mettre sur pied des *champs de démonstration* à rayon communal si possible, ou tout au moins cantonal, qui seront une manifestation directe et évidente de l'intérêt pratique porté par leurs promoteurs aux intérêts économiques et professionnels de notre patrie.

Selon les directives des donateurs (N. C. W. C., et la Société des Agriculteurs de France, cette distribution, faite *à titre gratuit*, en nos entrepôts et marchandise nue (il y a donc lieu de fournir la sacherie et payer le port en sus), est limitée : 1° à nos élèves, actuels et anciens ; 2° aux Membres des divers Mouvements de Jeunesse *Rurale* Chrétienne (J. A. C., J. A. C. F., U. C. J. G., J. M. V., J. P. C., etc... etc...), dont les demandes doivent être groupées et transmises par leurs Responsables locaux ou départementaux ; 3° aux Etablissements religieux (hôpitaux, orphelinats, écoles, etc...) ayant une annexe agricole ; 4° aux Agriculteurs « économiquement faibles », mais compétents, dont la demande doit être appuyée par leur Curé ou Pasteur ; 5° aux membres de la Fédération des Jardins Ouvriers du Midi et de l'Association des Petits Jardiniers du Midi, par l'intermédiaire de leur Association ; 6° enfin pour l'Afrique du Nord seulement, aux Agriculteurs Musulmans membres de Coopératives Agricoles sur état collectif et nominatif établi par leur Coopérative.

Se faire inscrire au plus tôt aux « Jeunes des Alpes-et-Provence », Enseignement Professionnel Rural par Correspondance, patronné par le ministère de l'Agriculture, 15, rue Edmond-Rostand, à Marseille (VI^me^ (timbre réponse s. v. p.).

—•—

Réunion de la sous-commission d'experts *de l'Office internationale du vin pour la détermination des prix de revient. — Lausanne, 28-31 mai* 1951. — A la suite des travaux du VI^me^ Congrès International de la Vigne et du Vin, tenu à Athènes, en août 1950, une motion a été adoptée relative aux Prix de revient des produits de la vigne, leur importance et la nécessité d'une méthode uniforme, en vue de leur détermination, notamment en ce qui concerne la production du raisin de cuve et du raisin de table.

Il est indispensable en vue d'obtenir des prix de revient du raisin et du vin susceptibles d'être confrontés et utilisés pour des applications pratiques, notamment des compressions de dépenses ou des accroissements de recettes, c'est-à-dire, finalement, une diminution du prix de revient et une amélioration du sort des viticulteurs, que ces prix soient établis par tous les pays intéressés selon une méthode uniforme. Il est également nécessaire : 1° d'établir la liste comprenant tous les éléments et tous les postes intervenant uniformément dans la détermination de ces prix, non seulement du raisin destiné à la cuve, mais aussi du vin de consommation courante ; 2° de donner toutes indications sur la manière dont on doit calculer les dépenses figurant à chaque poste (amortissement, intérêts, etc...) afin de parvenir à des résultats comparables.

En raison de la complexité des problèmes soulevés par cette question, le Congrès avait fait appel à l'intervention de l'Office International du Vin et recommandé une réunion d'experts agronomes, en vue de procéder à l'examen plus complet de ces problèmes.

Dès lors, le Bureau de l'O. I. V., réuni le 19 octobre 1950, avait envisagé la nécessité d'une réunion préparatoire pour procéder à l'étude approfondie de ces sujets avant la prochaine Session plénière de son Comité directeur.

Saisi d'une proposition du Gouvernement fédéral de la Suisse de tenir cette réunion à Lausanne, vers la fin de mai 1951, le Bureau a fixé les dates des 28 au 31 de ce mois pour les travaux de la « Sous-Commission d'Experts de l'O.I.V. pour la détermination des Prix de revient ».

D'après un plan de travail préétabli, cette Commission sera amenée à adopter des conclusions sur une méthode uniforme qui sera soumise aux délibérations de la prochaine Session de l'O.I.V.

A l'occasion de ces travaux, la Délégation suisse a organisé un programme d'excursions et de visites d'enseignement viti-vinicole comprenant notamment : une visite à la Station fédérale d'Essais Viticoles, à Lausanne ; la présentation d'un film de propagande pour la vigne et le vin intitulé : « Le raisin mûrit pour tous » et une journée d'études et d'excursions consacrées aux vignobles vaudois et valaisans de Lausanne à Sierre.

L'examen de cette question revêt une importance toute particulière sur le plan européen, en raison de la Conférence agricole et viticole convoquée sur l'initiative du Gouvernement français, par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe.

De ce fait, tous les Pays membres de l'O.I.V. doivent participer à la réunion de Lausanne.

—•—

Consommation record de cuivre. — La consommation de cuivre neuf aux Etats-Unis a atteint en 1950 le niveau record d'après-guerre de 1.342.250 tonnes métriques, soit 366.730 tonnes de plus qu'en 1949. L'accroissement est attribué au renforcement de la demande émanant des secteurs civils aussi bien que de ceux de la défense. D'importants tonnages de cuivre ont été, en outre, mis en réserve par l'administration au cours de l'année dernière.

Un volume de 786.394 tonnes de cuivre a été extrait aux Etats-Unis en 1950, ce qui représente une augmentation de 20 % sur le tonnage extrait l'année précédente, annonce le Bureau fédéral des mines. Actuellement, les sociétés minières et les fonderies de cuivre sont en train de développer considérablement leurs installations, en vue de maintenir la production intérieure américaine à un niveau élevé pendant un certain nombre d'années.

Les Etats-Unis font, en outre, appel à l'importation de cuivre, notamment en provenance du Chili qui en a livré 266.730 tonnes en 1950. Le Canada en a fourni 74.620 tonnes ; le Mexique, 57.330 tonnes et Cuba, 20.930 tonnes. La majeure partie des 76.440 tonnes importées de Rhodésie du Nord a été réexportée à destination du Royaume-Uni.

Afin d'assurer à l'industrie de défense des approvisionnements suffisants, la consommation civile de cuivre a été récemment réduite de 25 % aux Etats-Unis, en vertu des dispositions prises par la National Production Authority, branche du ministère du Commerce. L'emploi du métal rouge a été prohibé dans la fabrication de plus de 250 articles, y compris les meubles et ustensiles de ménage, les matériaux de construction, la quincaillerie, la bijouterie et les véhicules à moteur.

Aux Etats-Unis comme dans d'autres pays, le cuivre est surtout

utilisé par l'industrie électrique, qui absorbe environ 50 % des approvisionnements disponibles chaque année, tandis que 10 % à 15 % de ces approvisionnements sont consommés par l'industrie automobile et 12 % à 15 % par le bâtiment et la construction. Des tonnages appréciables de cuivre servent, en outre, à la production d'alliages, laiton et bronze notamment, et à la fabrication de désinfectants, de teintures et de produits chimiques divers.

BULLETIN COMMERCIAL

MÉTROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne (19), 9 à 10°, 250 à 260 ; 10 à 11°, 265 à 275 ; 11 à 12°, 275 à 295 ; 12 à 13°, 295 à 305. — Lézignan (16), 9 à 10°5, insuffisance d'affaires, pas de cote ; Corbières-Minervois 11 à 12°5, 270 à 300. — Narbonne (17), 8°5 à 9°5, 250 à 255 ; 10°, 265 ; 11 à 11°5, 272 à 285 ; 12°, 290 à 300 ; 12°5 à 13°, 300 à 325 ; 10° cotation spéciale 265 ; Corbières 11°, 280 à 285 ; 11°5, 285 à 290 ; Exportations 9 à 9°5, 140 ; Exportation, avec compensation, 9 à 9°5, 140.

Gard. — Nîmes (21), 8°5 à 10°, 255 à 265 ; 10 à 11°, 265 à 270 ; 11 à 13°, 270 à 320 ; 10° cotation spéciale, 265 ; Côtes du Rhône. 450 à 360.

Gironde. — Bordeaux (10), le degré tonneau : rouge, 2.500 ; blanc, 2.400 à 2.800.

Hérault. — Béziers (18), 9 à 11°, 255 à 270 ; 11°5 à 12°, 290 à 300 ; rosés, 260 ; blancs, insuffisance d'affaires, pas de cote. — Montpellier (22), 9°5 à 10°5, 250 à 260 ; 10° consommation courante 255 ; 10°5 à 11°, 260 à 270 ; 11°5 à 14°, 280 à 380 ; 10° cotation spéciale, 263 — Sète (16), Vins de Pays 9 à 10°, 250 à 260 ; 10 à 12°, 260 à 300 ; 12 à 14°, 300 à 340 ; Vins d'Algérie : Alger : 11 à 12°5, 380 à 410 ; Oran : 12 à 12°9, 415 à 425 ; 13 à 13°9, 430 à 440 ; 14° et au-dessus, 450 . Vins de Tunisie : pas d'affaire.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (19), 9 à 10°5, 250 à 260 ; 10°5 à 12°, 260 à 300 ; 12 à 14°, 300 à 340 ; 10° cotation spéciale : 260.

Var. — Brignoles (19), 11 à 12°, 280 à 310 ; blancs, 300 à 310.

ALGÉRIE. — *Alger* (18), 1er choix rouges : 11 à 11°5, 315 à 355 ; 12 à 12°5, 340 à 375 ; 13 à 14°, 365 à 400 ; 1er choix rosés : 10°5 à 11°5, 300 à 315 ; Vins hors tranche, avec compensation : 10 à 10°5, 160 à 175 ; 11 à 11°5, 175 à 190 ; 12°, 200. — *Oran* (18), 1er choix : rouges et rosés : 380 à 400 ; vins échelonnés, 320 à 340.

S. N. C. F.

Modifications apportées à l'horaire des trains de voyageurs à dater du 20 mai 1951

La S. N. C. F. communique :

A partir du 20 mai 1951, des modifications, dont les plus importantes sont indiquées ci-dessous, seront apportées à l'horaire des trains de voyageurs :

1° *Ligne de Tarascon à Sète :*

— Création d'une relation « Avignon-Nîmes », par autorail 309 : Avignon départ 21 h. 03 Nîmes arrivée 21 h. 48. Cet autorail relève la correspondance du train 1 en provenance de Paris (Avignon arrivée 20 h. 13).

- Le TA. 310 « Nimes-Lyon-Perrache » sera retardé de 30 minutes au départ de Nimes (5 h. 15 au lieu de 4 h. 25).

— Création d'une relation « Nimes-Avignon » par autorail omnibus (Nimes départ 12 h. 53, Avignon arrivée 13 h. 46).

— Le train omnibus 476 partira de Montpellier à 12 h. 05 au lieu de 11 h. 25 et aura son parcours limité à Nimes (arrivée 13 h. 39 au lieu d'Avignon.

- Le TA 480 aura son terminus reporté à Avignon (arrivée à 15 h. 45, au lieu de Nimes (départ 15 h. 01). Il donnera la correspondance du train 2 (Avignon départ 16 h. 00) sur Paris.

2° Ligne de La Bastide-St-Laurent-les-Bains à Nimes :

- Le train 1141 circulera les dimanches et fêtes, à partir du 27 mai, entre La Bastide-St-Laurent-les-Bains (départ 19 h. 25, et Nimes (arrivée 22 h. 01,.

— Le train 1146 circulera les samedis et veilles de fêtes à partir du 26 mai entre Nimes (départ 15 h. 08, et La Bastide-St-Laurent-les-Bains (arriv. 18 h. 15).

3° Ligne de Remoulins à Nimes :

— Le TA. « Mende-Avignon » ne desservira plus Saint-Gervasy-Bezouce. Il desservira Marguerittes et Sernhac-Village, les dimanches et fêtes seulement, et du 3 juin au 16 septembre 1951.

4° Ligne de Vogüé à Alès :

— Le TA 2977 aura son terminus reporté à Alès (arrivée 13 h. 50 au lieu de Robiac (départ 13 h. 08).

— Le TA 2920 aura son terminus reporté à Lalevade d'Ardèche-Prades (arrivée 9 h. 30) au lieu de Vogüé (départ 8 h. 50).

— Le TA 2905 aura son origine reportée à Lalevade d'Ardèche-Prades (départ 10 h. 55) au lieu de Vogüé (arrivée 11 h. 27, départ 11 h. 40).

5° Ligne d'Alès à Montpellier par Sommières :

- Le TA 2863 sera avancé de 25 minutes au départ d'Alès (11 h. 45 au lieu de 12 h. 10, et de 23' à l'arrivée à Montpellier (13 h 50 au lieu de 14 h. 13).

De ce fait, l'autorail quittant actuellement Sommières à 13 h. 34 et arrivant à Montpellier à 14 h. 13 sera supprimé.

6° Ligne du Vigan à Nimes :

- Le TA 2847 sera avancé de 26' au départ du Vigan (11 h. 34 au lieu de 12 h.) et de 20' à l'arrivée à Nimes (13 h. 53 au lieu de 14 h. 13).

— Création d'une nouvelle relation par autorail entre Le Vigan (départ 17 h. 18), et Nimes (arrivée 19 h. 38).

— Le TA 2848 sera avancé de 36' de Nimes (départ 8 h. 24, au Vigan (arrivée 10 h. 45).

— Le TA. 2850, départ de Nimes à 11 h. 54, sera prolongé jusqu'au Vigan (arrivée 14 h. 15).

— Le TA. 2849 (Sommières, départ 13 h 09-Nimes, arrivée 13 h. 47, et 2841 (Sommières, départ 19 h. 32-Nimes, arrivée 20 h. 19, seront supprimés.

— Le TA. 2842 (Nimes, départ 17 h. 47-Sommières, arrivée 18 h. 33, sera supprimé.

— Les trains MV 4882 (Nimes, départ 7 h 05, et 4881 (Le Vigan, départ 16 h 44, ne transporteront des voyageurs qu'entre Nimes et Sommières et vice-versa.

De plus, pendant la période d'été, à partir du 29 juin, de nouveaux trains seront mis en marche sur les lignes de Tarascon à Sète, de La Bastide-St-Laurent-les-Bains à Nimes et de Nimes au Grau-du-Roi.

MM. les Voyageurs peuvent se renseigner dès maintenant dans les gares.

Montpellier — Imprimerie Charles DÉHAN

BULLETIN METEOROLOGIQUE — SEMAINE DU 13 MAI AU 19 MAI 1951

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie
	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm.	max.	min.	mm
RENNES	16	4	»	18	7	»	14	3	»	18	9	»	12	4	1	13	4	2	15	3	3
ANGERS	16	5	»	19	7	»	14	3	»	16	7	»	12	4	3	12	5	4	14	3	1
COGNAC	18	5	»	19	9	»	15	5	»	16	10	»	15	7	5	13	3	P	12	2	P
BORDEAUX	18	6	»	19	8	P	15	5	»	15	9	»	16	9	2	14	2	»	14	4	3
TOURS	16	5	»	18	7	»	13	3	P	14	8	P	12	6	4	12	5	P	14	8	2
NEVERS	17	4	»	17	8	»	11	4	1	11	8	1	11	6	9	11	0	P	16	8	5
AGEN	17	7	P	19	8	»	16	5	P	16	8	»	16	10	5	15	2	P	14	4	»
CLERMOND-FERRAND	13	1	»	17	7	7	10	5	1	11	7	»	13	7	10	9	4	2	13	7	8
MONTELIMAR	16	9	P	18	7	»	14	8	P	14	7	»	18	9	2	1.	6	7	12	9	21
TOULOUSE	12	8	8	17	8	»	15	6	3	15	7	P	16	8	5	14	5	6	9	7	9
CARCASSONNE	11	8	9	18	9	»	16	7	1	15	9	»	17	8	3	14	7	5	10	7	17
PERPIGNAN	12	11	6	19	12	»	18	10	P	17	11	»	18	11	1	19	10	4	14	8	15
MONTPELLIER	16	9	1	22	9	»	17	8	»	18	8	»	17	9	P	19	9	P	14	11	41
REIMS	17	4	»	18	7	»	11	4	1	9	7	4	10	3	5	11	8	15	15	9	2
STRASBOURG	16	2	»	19	8	2	12	6	1	13	7	2	12	7	8	15	8	P	18	5	»
DIJON	17	7	»	18	7	»	12	5	P	12	7	»	11	7	5	9	3	1	16	8	4
LYON	17	6	»	17	10	P	12	7	P	13	7	»	16	9	8	12	4	3	12	9	8
GRENOBLE	16	8	»	13	7	»	13	8	P	11	4	P	16	9	9	12	7	2	16	8	P
MARSEILLE	14	14	2	19	13	»	18	10	P	16	9	»	20	12	P	17	11	2	16	13	1
NICE	17	12	P	20	11	P	15	10	19	17	11	»	17	10	P	15	9	8	17	14	P
AJACCIO	»	11	4	17	9	»	17	9	P	17	5	6	17	8	P	18	9	2	20	12	2
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

CONTRE

TOUS INSECTES...

... UTILISEZ

RHODIATOX

SULPHOS (Ester Thiophosphorique)

Demandez notice à **RHONE-POULENC**, 21, rue Jean-Goujon, PARIS-8e

Dépositaire régional : **PUGI**, 5, allées Paul-Riquet, BÉZIERS

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET COOPÉRATIVES

66, - 72, - 78 c/m de large

Ard. Diesel 24 cv.
Viti. ess. 20 cv. 750 000

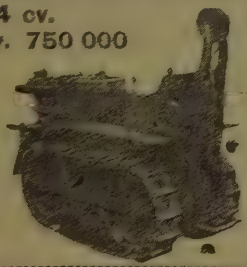

BAUCHET
1, Rue Jeanne d'Arc
LYON

TOUTES VARIÉTÉS

VIGNES - ARBRES

Jeunes plants - Rosiers - Noyers greffés

PÉPINIÈRES **LEPAGE** & Cie

58e ANNÉE

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

ANGERS (M.-&-L.)

Représentants demandés

TÉLÉPH. 40-27

LA POTASSE

ESt L'ÉLÉMENT FERTILISANT

QUE VOUS DEVEZ EMPLOYER

LARGEMENT

ACHETEZ TOUJOURS DES ENGRAIS

DU

LA POTASSE

DOMINE FORTEMENT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE

7, RUE DE LOEELBACH - PARIS (17e)

POUDREUSES
SOUFREUSES

SUPER
PROCALL
PORTATIVE

S. P. E. A. C.
177, r. de Courcelles
PARIS (17e)

AGENTS RÉGIONAUX
à PERPIGNAN : PAN, 29, Av. du Général Leclerc ;
à BORDEAUX : TAM, 137 bis, Cours de la Marne ;
à AVIGNON : SAP, La Murette.

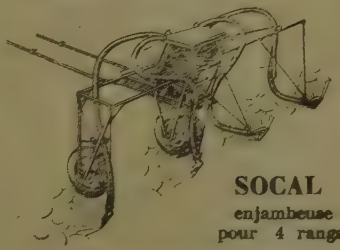

SOCAL
enjambeuse
pour 4 rangs

Fumez GRATUITEMENT vos Terres !!!...

Nous avons décidé de produire un **gros effort** *dans un moment de crise où le* **vin se vend mal.** **Viticulteurs réduisez** *vos frais de fumure en réutilisant comme par le passé les*

GADOUES FRAICHES

(BALAYURES)

●

DOSAGE MOYEN APRÈS MISE EN TAS

AZOTE...	5 p. mille	POTASSE.....	4 p. mille
ACIDE PHOSP...	3 p. mille	CHAUX.	50 p. mille

Humus... pour mémoire

bien que ce dosage soit indiqué pour mémoire l'HUMUS n'en reste pas moins l'élément le plus important de la fertilisation du sol

CONDITIONS SPÉCIALES :

Sur wagon, départ Marseille, chargés GRATUITEMENT, port dû.

RISTOURNE SUR LE TRANSPORT :

2.500 fr. par wagon !!!...

A ces conditions passez sans délais vos commandes sur toutes époques.

Votre intérêt est de **FAIRE RÉSERVER AU PLUS TOT LES WAGONS** dont vous aurez besoin, avant et après les vendanges car ces conditions spéciales risquent de ne pas être maintenues.

Pour tous renseignements complémentaires écrire à

Entreprise G. DOBROUCHKESS

BUREAU DE VENTE DES GADOUES

16, rue Frédéric-Chevillon ou **1, rue Huysmans**

MARSEILLE ● **PARIS (8e)**

DU PIN A LA VITICULTURE ET A L'ARBORICULTURE

EN TOUTES SAISONS :

Les Produits Mouillants et Adhérents

LIQUIDE
A. V. 246

HÉLIOSOL

70 pour cent d'Alcools terpéniques.
30 pour cent d'Emulsifiant sulfoné.

POUDRE
A. V. 247

HÉLIOFIX

28 pour cent d'Alcools terpéniques.
12 pour cent d'Emulsifiant sulfoné.

EN ÉTÉ :

L'Insecticide

LIQUIDE
A. V. 304

NICOTERPEN

56 pour cent d'Alcools terpéniques.
24 pour cent d'Emulsifiant sulfoné.
20 pour cent de Nicotine alcaloïde à 95/98 pour cent.

EN HIVER :

L'Anticryptogamique

LIQUIDE
A. V. 9341

DERHIVER 49

65 pour cent d'Huile de Goudron de Pin.
34 pour cent d'Emulsifiant sulfoné.
1 pour cent d'Alcools terpéniques.

Matières première pour fabrication de produits insecticides et fabrication à la marque des clients d'insecticides ou de mouillants sur base de leurs formules ou de nos formules

---

Agent Général pour le Midi :

S. A. des Produits chimiques et Engrais de Bram
36, rue Coste-Reboulh — Carcassonne

LES DÉRIVÉS RÉSINIQUES ET TERPÉNIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 28.728.000 FRANCS

40, RUE DES CARMES, à DAX (Landes)

PARATHION
SAINT-GOBAIN
(ester phosphorique)

FOUDROIE

Les Pucerons et
Tous les Insectes

SAINT-GOBAIN

LES RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES

Siège Social : 1, Place de la Bourse. — MARSEILLE

TOUS LES SOUFRES POUR L'AGRICULTURE

ET POUR LE TRAITEMENT DU MILDIOU PAR POUDRAGE

POUDRE CUPRIQUE HYGROSCOPIQUE

- P. C. H. -

— Absorbe l'humidité atmosphérique;
— Adhère fortement à la plante;
— Apporte sous un faible volume une importante quantité de cuivre métal
(15 o/o de cuivre métal, dont 5 o/o du verdet et 10 o/o de l'hydraye de bioxyde de cuivre).

LES ESTERS PHOSPHORIQUES

On a beaucoup parlé ces derniers temps des esters phosphoriques, ces derniers venus dans la série des insecticides organiques de synthèse.

Beaucoup d'agriculteurs ignorent encore tous les services qu'ils peuvent leur rendre.

Il en existe deux types :

— l'un, le tétraéthylpyrophosphate ou T.E.P.P., a une action assez fugace, ce qui présente un grave inconvénient ;

— l'autre, le Thiophosphate de diétyle et de paranitrophényle ou S.N.P., encore appelé PARATHION a une durée d'efficacité beaucoup plus longue. De plus, la chaleur augmente son efficacité ; c'est donc un insecticide particulièrement recommandé pour le Midi.

Le PARATHION s'est révélé un des meilleurs acaricides actuellement connus ; son emploi s'est généralisé dans la lutte contre l'araignée rouge ; il a donné d'excellents résultats contre l'acariose de la vigne qui s'est développé ces dernières années, surtout sur les hybrides.

Mais c'est dans la lutte contre les Pucerons que le PARATHION a remplacé tous les autres produits sauf peut-être le cassia amara dans le traitement contre le Puceron vert du pécher.

Le PARATHION est aussi utilisé contre l'Hoplocampe du prunier et du poirier, les psylles, tigres, et le carpocapse des prunes.

Enfin, dans nos régions, il a permis l'an dernier d'arrêter les invasions de boudrages (porte-selles, éphippigères), il a suffit de pulvériser les souches attaquées et les herbes en bordure des vignes.

M. COSTE,
Ingénieur agronome.

CARBONATE DE SODIUM ANHYDRE A USAGE AGRICOLE*

ET

FLEUR DE CHAUX POUR SULFATAGE

Pour obtenir ces deux produits en **qualité** garantie adressez-vous à

SOLVAY & Cie

69, Av. Franklin D. Roosevelt -;- PARIS VIII[e]

Télé. : Elysées 66-32

ou à leurs Bureaux :

		Téléph.
à BORDEAUX	133, Brd Président Wilson	21-83
LYON	99, rue Pierre-Corneille	Moncey 10-45
MARSEILLE	40, Quai Rive-Neuve	Dragon 24-63
TOULOUSE	20, Place du Capitole	Capitole 34-39
ALGER	31, Brd Bugeaud	323-05

ou, encore, à votre Syndicat

ou aux Négociant de votre région.

* Anciennement dénommé " CARBONATE DE SOUDE SOLVAY "